

**Certificat** de conformité du contrôle de la production en usine**0679-CPR-0928**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que la famille des produits de construction désignée dans la page suivante, mise sur le marché de la zone économique européenne par :

**ParexGroup S.A.**

19, place de la résistance  
CS 50053  
FR-92445 ISSY-LES-MOULINEAUX

et fabriqué(s) dans l'usine :

**ParexGroup S.A. – 2, bis avenue Gutenberg – FR-31128 PORTET-SUR-GARONNE**

fut soumise par le fabricant à l'évaluation des performances du produit de construction, est soumise par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine décrites dans les spécifications techniques harmonisées de références :

Guide d'Agrément Technique Européen n° 004 (ETAG 004), édition 2013  
utilisé en tant que Document d'Évaluation Européen (EAD) et EAD 040083-00-0404  
Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit (ETICS)

complétés par :

l'Évaluation Technique Européenne ETA-04/0014 – version 2, délivrée le 28 juin 2018  
l'Évaluation Technique Européenne ETA-11/0110 – version 2, délivrée le 29 juin 2018  
l'Évaluation Technique Européenne ETA-21/0273 – version 1, délivrée le 16 mars 2022

sont appliquées et que ce contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

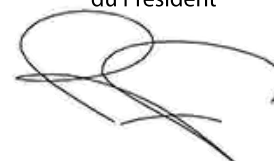
Ce certificat est délivré le 21 mars 2022, il se substitue au certificat précédemment délivré le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 21 mars 2022.

Par déléation  
du Président



Florian RASSE

**Certificat** de conformité du contrôle de la production en usine**0679-CPR-0928**

Ce certificat concerne le contrôle de la production en usine pour :

**Systemes d'isolation thermique extérieure par enduit de type poudre (ETICS)**

Évaluation Technique Européenne	Intitulé de l'Évaluation Technique Européenne	Produit isolant
ETA-04/0014 – version 2	PARISO PSE - M / PAREXTHERM EPS	polystyrène expansé
ETA-11/0110 – version 2	PARISO LR - M / PAREXTHERM MW	laine minérale
ETA-21/0273 – version 1	PARISO FB-M	fibres de bois

Catégorie d'utilisation :

Isolation thermique extérieure des murs de bâtiments

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Pose sur parois verticales et surfaces horizontales ou inclinées en maçonnerie ou en béton